Le Courrier du Mémorial

Bulletin de Liaison des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle *N° 12 / Octobre 2008*

SOMMAIRE

1 | Édito

2-3 | Les rendez-vous de l'AMAM

4-5 | Adélaïde Hautval, une figure exemplaire de la Résistance

6 | *Nos Embarras de mémoire* parution des Actes du colloque

7 | La frontière franco-allemande un espace dynamique

8-13 | DOSSIER : Les P.R.O. et les P.R.A.F.
- 2 catégories de Résistants
- Les P.R.O.
- Les P.R.A.F.

14-15 | Moosch : inauguration de la place des incorporés de force

16 | Morceau choisi de Jean-Jacques Meysembourg

COMMANDEZ LES ACTES DU COLLOQUE

"NOS EMBARRAS DE MÉMOIRE"

Détails en page 6

Embarras de Mémoires

« Le présent du passé c'est la mémoire »
Saint-Augustin

La mémoire de la deuxième guerre mondiale est un enjeu dans la vie politique française depuis 1945. Les victimes de la guerre se battent pour obtenir réparation et faire connaître leurs souffrances, tandis que les partis et acteurs politiques se divisent sur l'interprétation du conflit, cherchant souvent à utiliser le passé à leur profit. À leur retour, déportés, prisonniers et requis du travail obligatoire éprouvent des difficultés à se réintégrer dans la société française. Leurs différentes associations construisent des « mémoires » différentes...

En Alsace-Moselle, terres annexées de fait, les problèmes de mémoire se posent avec encore plus d'acuité vu l'inextricable complexité d'une histoire souvent méconnue. Aujourd'hui tout un chacun commence – en partie grâce au Mémorial – à connaître la différence de situation qu'il y avait entre les régions annexées de fait et le reste de l'hexagone occupé par les Allemands. L'oppression y était infiniment plus forte se traduisant en particulier par l'incorporation de force. Mais, à travers le dédale de la « concurrence des victimes » (J.M Chaumont, *La Découverte*, 2002), comment accéder à cette « mémoire équitable » dont Paul Ricœur souhaite l'avènement ?

Le premier devoir de mémoire n'est-il pas de reconnaître avec objectivité les faits qui se sont déroulés dans notre région ? Donc enregistrer toutes les souffrances, celles du déporté et celles des Malgré-nous, celles de l'expatrié et celles du résistant, celles de tous ces « déshumanisés » placés sous le joug de la guerre ; tous ne sont-ils pas victimes d'une même barbarie ? Ces considérations nous permettent d'aller au-delà de l'éternelle confrontation entre mémoire et histoire, au-delà de la confusion récurrente des incriminations, pour faire notre double devoir d'intelligence critique et de vigilance civique. Telles furent les conclusions de notre colloque « Les embarras de la mémoire » – dont les actes sont en vente au Mémorial (voir p. 6) – que Jean-Pierre Rioux a conclu en ces termes : *« il faut apprendre à assumer le passé pour le réparer peut-être, mais l'expier certainement pas. »* ■

Marcel Spisser, 19 septembre 2008.

Félicitations à monsieur Alphonse Troestler.

Nous venons d'apprendre que monsieur Alphonse Troestler, ancien maire et conseiller général de Rosheim, vient d'être nommé délégué de la Mémoire Régionale auprès du Conseil Régional. L'AMAM se réjouit d'une telle nomination et félicite bien vivement A. Troestler, l'un des pères fondateurs du Mémorial et ami de l'AMAM depuis sa fondation. Fin connaisseur de l'histoire régionale, homme de culture et de conciliation, discret mais toujours efficace, A. Troestler, nous en sommes convaincus, nous soutiendra, comme par le passé, dans nos projets communs.

Les rendez-vous de l'AMAM

Les cafés d'histoire
La saison 2008-2009

Le Café d'Histoire de Sam Braun, le 10 mai 2008

- le 11 octobre à 15h, au Mémorial deSchirmeck
« Les Malgré-nous vus par une française de l'intérieur »
par Marielle LARRIAGA, auteur de « Grand'peur et misère des Malgré-nous », Editions des Traboules, 2005 (voir article ci-contre)

- le 13 novembre à 17h30, au snack Michel
« Les musiciens dans la Grande Guerre » par Luc DUROSOIR auteur de « Maurice Maréchal-Lucien Durosoir - deux musiciens dans la Grande Guerre » Editions Tallandier, 2005

... et ensuite (les dates seront précisées ultérieurement)

- Jean-Pierre RIOUX : « Nos Embarras de mémoire »
Présentation des Actes du Colloque de novembre 2007
(voir article p. 6)

- Sonia PELLETIER-GAUTIER, historienne et romancière auteur des « Dilemmes de l'Inquisiteur », un procès de sorcellerie au XVème siècle à Guebwiller.
Thème : « De la recherche historique au roman »

- Nicolas WERTH, historien, directeur de recherches au CNRS, spécialiste de l'histoire de l'URSS.
Thème : « Qu'a-t-on appris sur l'histoire de l'Union soviétique depuis l'ouverture des archives ? »

- Gérard TRABAND, professeur d'histoire-géographie à l'IUFM, conseiller régional, président de la commission culture du Conseil Régional, auteur de « Effacer la frontière » (éditions Nuée Bleue 2008)
Thème : « Le passsage d'une frontière nationale à une Eurorégion »

Sont également prévus : Corine Defrance (sentinelle sur le pont du Rhin : le centre d'Etudes germaniques) – Isabelle von Bueltzingsloewen (« Les fous d'Hitler »)- Marie-Odile Gozillon (« Alsace cinéma : cent ans d'une grande illusion ») – Jean Haubenestel (« Disparu-Vermisst : familles d'Alsace-Moselle dans l'attente et l'anxiétéde 1945 à nos jours ») Dominique Borne, historien, doyen honoraire de l'Inspection générale (enseigner la vérité à l'école ?) etc. ■

Grand'peur et misère des Malgré-nous

Souvent, et non sans raison, les Alsaciens-Mosellans se sentent bafoués et humiliés, calomniés et déshonorés quand les « Français de l'intérieur » leur reprochent leur comportement sous l'annexion de fait. Que de clichés, de rumeurs malveillantes voire de contre-vérités, fruits d'une méconnaissance totale de l'histoire de cette période, ne colporte-t-on pas à l'égard des incorporés de force notamment ! Et pourtant quelques voix s'élèvent parfois, même dans la France profonde, pour rendre justice aux provinces annexées que les vainqueurs s'efforcent vainement de germaniser et de nazifier.

Marielle Larriaga pouvait avoir de multiples raisons pour en vouloir aux Alsaciens; elle a préféré faire œuvre d'historien en recherchant la vérité sans préjugé ni parti-pris. *« Enfant, j'aurais dû me trouver ce jour là à Oradour, nous confie-t-elle, et ce n'est que par un heureux concours de circonstances que j'ai échappé au massacre »*. Devenue femme de média, arrivée au soir d'une longue carrière de réalisatrice télévision, métier qu'elle a partagé avec son époux Gilbert, elle s'intéresse au drame d'Oradour, mène son enquête avec la complicité du maire Raymond Frugier et publie un livre sur le sujet. Quand elle découvre que parmi les hommes de la division « Das Reich » se trouvait un certain nombre d'incorporés de force alsaciens, tout naturellement elle veut comprendre la tragédie des provinces annexées de fait par les nazis. L'aboutissement de ses investigations sera la publication de « Grand'peur et misère des Malgré-nous », une somme de quelques 500 pages (édition des Traboules, 2005)

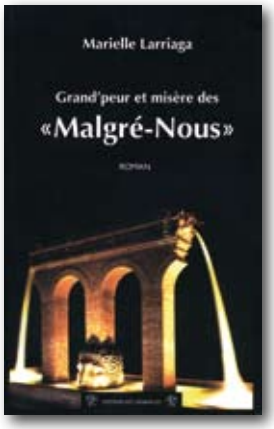

« Je suis un écrivain de la France de l'intérieur, alors que la plupart de ceux qui ont écrit sur le sujet des Malgré-nous sont alsaciens » nous affirme-t-elle. Et, même s'il lui arrive parfois d'écorcher quelques noms propres bien de chez nous, elle comprend très bien et sait mettre en relief, dans la lignée de la mémoire de ce siècle fou, le drame particulier qui s'est joué en Alsace-Moselle. *« Je prends la défense de ces gens, nous déclare-t-elle avec conviction, car les incorporés de force n'avaient guère d'échappatoires. Au cas où ils tentaient de se soustraire, leurs familles étaient déportées; certains étaient enrôlés de force dans les Waffen SS parce que la discipline et la surveillance étaient plus strictes. Un certain nombre ont toutefois réussi à échapper à l'enrôlement,* explique Mme Larriaga, *lors d'actions de combat, d'autres se cachaient, se faisant porter disparus, noyés. Parmi ceux-là, environ un bon millier a pu passer en zone libre et servir dans la résistance ou la Brigade Alsace-Lorraine...»*

« Grand'peur et misère des Malgré-nous » : un livre à lire pour préparer une visite du Mémorial... Un livre à relire après la visite pour un approfondissement. Marielle Larriaga, cette française de l'intérieur si proche de nous, sera bientôt des nôtres : le samedi 11 octobre à 15h, au mémorial de Schirmeck, elle animera un Café d'histoire. Elle ne renonce pas à l'idée de se faire accompagner par deux amis qu'elle a rencontrés au cours de ses recherches : le maire de Strasbourg Roland Ries et son homologue d'Oradour-sur-Glane, Raymond Frugier.

Marcel Spisser

***Grand'peur et misère des Malgré-nous*,**
Editions des Traboules : 04 78 05 32 84 ■

Concert « L'Armistice autrement »

Par l'ensemble instrumental « La Follia »
Le 14/11/08 à 20h30, Salle des portraits, mémorial d'Alsace-Moselle de Schirmeck (67)

Nombreux ont été les compositeurs et musiciens français et allemands engagés dans la Grande Guerre. La Follia propose de leur rendre hommage en interprétant quelques-unes de leurs œuvres.

Ce programme musical s'articule autour de la lecture de lettres, récits, poèmes ...

A l'occasion des commémorations du 90ème anniversaire de l'Armistice 1918, La Follia donne ainsi un nouvel éclairage sur la création artistique de cette période, à travers un choix d'œuvres musicales et littéraires.

Ce programme peut faire l'objet d'un accompagnement en classe pour les élèves de 3ème, qui pourront être ensuite acteurs du concert avec la lecture de certains textes.

L'ensemble instrumental « La Follia » a choisi de rendre hommage aux compositeurs allemands et français ayant vécu la Grande Guerre. Aux œuvres de Caplet, Fauret, Debussy, Webern et Hindemith, viendront répondre en écho des texte lus par des collégiens de Schirmeck et La Broque.

L'impressionnante « salle des portraits » du mémorial d'Alsace-Moselle de Schirmeck est le lieu privilégié pour donner à cet événement toute sa dimension et à replacer les œuvres dans un contexte historique. Le café d'histoire du 13 novembre au Snack Michel animé par Luc Durosoir servira de prélude au concert. ■

PROGRAMME

PROGRAMME MUSICAL

- André Caplet
Le masque de la mort rouge
pour harpe et ensemble à cordes
Sonnets pour soprano et harpe

- Gabriel Fauré
Mélodies
Elégie orchestrée violoncelle et cordes

- Claude Debussy
Danse avec harpe
Epigraphe Antique pour cordes

- Anton Webern
Langsamer Satz
6 Bagatelles

- Paul Hindemith
Trauermusik
Mélodies sur des poèmes de Rilke

PROGRAMME DE LECTURES

- Guillaume Apollinaire
Le poète Assassiné (extraits)

- Claude Debussy
Noël des enfants qui n'ont plus de maison
Maurice Maréchal, Lucien Durosoir
Correspondance (extraits)

- Rainer Maria Rilke
Poèmes

- Lettres de soldats allemands et français

Qu'est-ce que La Follia ?

L'Ensemble Instrumental La Follia fête cette année ses 37 ans. Il jouit depuis ses débuts d'une excellente réputation qui dépasse largement les frontières régionales et nationales. La presse et le public saluent régulièrement le haut niveau des musiciens qui le composent, la recherche et l'innovation en matière de répertoire et d'interprétation; un sens particulier de la présence sur scène, une vitalité qui en font un acteur incontournable dans le domaine du spectacle vivant.

Autour des grands classiques du répertoire, la nouvelle génération de musiciens de « La Follia » s'attache à faire découvrir les partitions nouvelles des musiciens de notre temps et à faire revivre des oeuvres du passé injustement oubliées. « La Follia » a créé plus de 30 œuvres, s'est produite plus de 1000 fois en concert dans le monde entier, son importante discographie a été couronnée par le Grand Prix de l'Académie du Disque lyrique et le Grand Prix de la SACEM pour son enregistrement du « Stabat Mater » de Boccherini.

À la lisière de la formation da camera et de l'orchestre de chambre, la Follia s'attache à conserver tant sur le plan artistique que sur celui de sa gestion, un fonctionnement collégial. Menés par le violoniste Xavier Julien-Lafferrière, les musiciens de la Follia se produisent avec le même enthousiasme sur les grandes scènes internationales ou dans les plus petits villages qui l'accueillent régulièrement.

Pour la saison 2007-2008, la Follia est à nouveau en résidence à Sélestat, dans le Bas-Rhin, proposant quatre concerts agrémentés de rencontres avec le public, d'actions de sensibilisation, de projets pédagogiques...

L'action de La Follia en faveur de la création, la diffusion et la reconnaissance de la musique contemporaine, notamment en milieu rural, lui a valu le soutien de Musique Nouvelle en Liberté. ■

Un intéressant projet pédagogique

90 ans après l'armistice, il est important d'impliquer les scolaires de Schirmeck dans ce projet à la fois dans un souci de commémoration et d'illustration du programme d'Histoire proposé aux collégiens en classe de 3ème.
En collaboration avec Sébastien Soster, les classes de 3ème et leurs professeurs de lettres ou de musique, une double action est prévue.
En amont du projet : lecture, explication et analyse de lettres de poilus et de textes écrits autour de 1918 mais aussi découverte des musiciens qui ont composé à cette période avec l'intervention de musiciens de La Follia dans les classes.
Lors du concert-lecture, des élèves seront invités à lire des extraits de 6 textes étudiés en classe et qu'ils auront choisis pour leur pertinence et l'écho qu'ils peuvent donner à la musique jouée.
Une séance réservée aux scolaires sera proposée le matin : les élèves auront ainsi l'occasion d'écouter les œuvres dans leur intégralité et dans le cadre du Mémorial.
Une répétition commentée peut également être prévue pour les classes n'ayant pas participé au projet.

Au-delà des élèves ayant participé au projet, c'est toute la population de la vallée de Schirmeck qui est invitée à venir écouter les œuvres et les textes au Mémorial.
La séance publique du soir permettra à la fois aux parents d'élèves de découvrir l'aboutissement du projet élaboré avec les élèves, mais aussi au grand public de découvrir un héritage méconnu et révélateur des années de fin puis d'après-guerre.
Le Mémorial de Schirmeck se place ainsi à la fois comme lieu de mémoire mais aussi comme un lieu de dialogues et de rencontres, bien intégré dans la vallée. ■

Adélaïde Hautval :
un travail pédagogique au lycée Deck de Guebwiller.

« Adélaïde Hautval ou le refus de la barbarie (1906-1988)», c'est le titre de la brochure réalisée par trois lycéens du lycée Deck et leur professeur d'histoire, Jean-Luc Chateaudon, sur la résistante guebwilleroise. La page de couverture est illustrée d'un portrait de l'héroïne tel qu'il a été gravé à l'entrée du camp d'Auschwitz par Aat Breur (voir ci-contre).

La capitale du Florival peut être fière de cette femme autant que d'Alfred Kastler ou que de Théodore Deck. Adélaïde Hautval fut l'une des premières femmes à recevoir la médaille des Justes de l'Etat d'Israël en 1966. Une récompense qu'elle renvoya, après le massacre des Palestiniens des camps de Sabra et Chatila, à Beyrouth, en 1982.

C'est un concours de circonstances qui a conduit à la réalisation de cette brochure. Au départ, Sandrine Vélikonia, professeur de français, a retenu cette année le livre de la Guebwilleroise : « Médecine et crimes contre l'humanité » pour l'épreuve de français à l'oral du baccalauréat. C'est ainsi que trois élèves volontaires – Ziane Zeyneb et Samuel Bossert, de 1ère génie électrotechnique, et Pauline Feuerstein, de 1ère ES – avec l'aide de Jean-Luc Chateaudon, professeur d'histoire, se sont attelés à des recherches qui ont permis cette publication. Ils ont pu bénéficier de l'aide de Thérèse Hautval, belle-soeur d'Adélaïde.

Adélaïde est née en 1906 au Hohwald, où son père, Philippe Haas, était pasteur. En 1910, la famille rejoint Guebwiller, berceau de la famille Haas, où Adélaïde fréquente l'école primaire et le collège avant de faire ses études de médecine et de psychiatrie à Strasbourg. Très francophile, le père d'Adélaïde a demandé à franciser son nom, d'où le nom de Hautval obtenu officiellement en 1951, mais adopté bien avant.

La brochure de 13 pages, travail de vulgarisation rigoureux, a été réalisée pour faire connaître cette femme exceptionnelle. Cette recherche s'intégrait par ailleurs parfaitement dans le programme d'histoire des classes de 1ère . Cette publication, qui sort alors qu'on commémore les vingt ans de la mort d'Adélaïde Hautval, devrait nous sensibiliser au destin de cette femme exceptionnelle. Nous en publions quelques extraits. ■

Adélaïde Hautval entre les mains des nazis (1942-45)

Adélaïde Hautval avait été arrêtée, en avril 1942, en gare de Vierzon, où elle avait pris la défense d'une famille juive, maltraitée par les Allemands. Elle fut transférée à Bourges, où elle fut finalement emprisonnée. Elle y resta d'avril à juillet 1942. Elle aurait pu être libérée, si elle s'était rétractée. Or, ce fut l'inverse qu'elle fit, portant elle-même une étoile jaune, confectionnée avec du papier.

En tant « qu'amie des Juifs », elle devait donc partager leur sort et faire le même périple qu'eux (selon les nazis). Le 15 juillet 1942 (veille de la « rafle du Vel d'Hiv »), elle fut ainsi transférée avec eux au camp de Pithiviers (Loiret). Elle y resta jusqu'au 24 septembre 1942. On la transféra ensuite au camp de Beaune-la-Rolande, à 18 Km de là. Elle le quitta le 5 novembre 1942, passa une douzaine de jours à la prison d'Orléans (en tant que « détenue politique », cette fois-ci). Elle arriva finalement au Fort de Romainville, où elle fit connaissance avec un groupe conséquent de femmes communistes.

Le 24 janvier 1943, tous ces prisonniers politiques furent transférés à Compiègne, ce qui représenta leur dernière étape dans les camps français (contrôlés par les forces de l'ordre françaises), Le 24 janvier 1943 toujours, elle partit vers l'inconnu, en compagnie de deux cent trente femmes politiques, en direction de l'est ; cette fois-ci sous la direction des nazis. C'est ainsi qu'elle arriva à Auschwitz-Birkenau (en Pologne actuelle), où elle fût internée pendant une longue période.

A. Hautval après la guerre (années 1950)

Le 2 août 1944, elle fut transférée, avec quelques rescapées politiques françaises, au camp de Ravensbrück (nord de l'Allemagne), où elle demeura jusqu'à la libération (par les soviétiques), le 29 avril 1945. Elle resta encore quelques temps dans ce camp, pour soigner et aider les déportées. Finalement, elle le quitta et se retrouva en France, après un retour en avion, de Lübeck au Bourget.

Cela mit ainsi fin à un long et effroyable périple qui avait duré 2 ans et 5 mois (sous le n° matricule 31802). Il lui restait maintenant à reconstruire sa vie.

Un collège Adélaïde Hautval ?

Actuellement, vingt ans après la mort d'Adélaïde Hautval, un certain nombre de lieux rappellent encore son nom et son action. C'est le cas d'une belle fontaine, construite au début des années 1990, au Hohwald (commune où elle est née). Une rue (en face du Centre Hospitalier de Hautepierre) porte aussi son nom (à la place d'Alexis Carrel ...) à Strasbourg, ville où elle fit ses études universitaires. Une plaque a également été fixée, en 1995, sur la maison où elle a vécu jusqu'à sa mort, à Groslay, dans la banlieue nord de Paris. Quant à la région du Florival, qui représente pourtant le berceau de sa famille (Haas) et le lieu où elle est allée à l'école, puis au collège (à Guebwiller), rien n'a encore été fait.

C'est stupéfiant, mais c'est ainsi. Pourtant, la capitale du Florival peut être tout aussi fière d'elle, que du Prix Nobel Alfred Kastler ou du céramiste Théodore Deck, pour ne citer que les personnalités les plus connues. Le but de cette publication est donc aussi de le rappeler, tout en permettant à un large public de savoir enfin ce qu'elle a été et ce qu'elle a fait. Puissent nos édiles nous entendre et réparer enfin ce que nous considérons comme un « oubli bien attristant ». Car il serait bon que les « générations futures » se souviennent que l'une des leurs, quelques décennies avant elles, a risqué sa vie à de nombreuses reprises, pour rappeler simplement aux nazis qu'il existe des Droits Fondamentaux de l'Individu, tout en sauvant la vie à de très nombreuses camarades d'infortune.

Donner son nom à un établissement scolaire serait sûrement, d'après nous, le moyen le plus judicieux de le leur rappeler. ■

Les élèves et leur professeur

Médecin à Auschwitz et à Ravensbrück

Dès son arrivée à Auschwitz, Adélaïde Hautval fut affectée au Revier (« hôpital ») du camp de Birkenau, en tant que médecin. C'est là qu'elle apprit l'existence des « sélections » du tristement célèbre docteur Mengele parmi les malades qui étaient conduits ensuite au « Block 25 », ceci pour subir toutes sortes d'expériences, tant sur les adultes que sur les bébés.

D'après ses camarades d'infortune, dans ce cadre bien pesant et morbide, A. Hautval représentait quelqu'un d'exceptionnel (par exemple selon Simone Alizon), du fait de sa très grande exigence morale, découlant de son éducation protestante rigoureuse. Certes, elle parlait peu, mais elle était toujours en accord avec ses principes, quitte à refuser formellement de faire ce qui lui paraissait scandaleux.

C'est avec cet état d'esprit spécifique qu'elle se trouva confrontée directement aux expériences médicales, menées par des médecins SS, dans le sinistre « Blok 10 », à Auschwitz. Un bâtiment d'un étage, aux fenêtres borgnes, où 500 cobayes juives (de toutes les nationalités), sélectionnées à l'arrivée des trains quotidiens,

Le sinistre "Block 10" à Auschwitz

subissaient toutes sortes d'expériences médicales plus ou moins ubuesques et douloureuses. À la demande du Docteur Wirths, A. Hautval fut placée dans le service de « gynécologie » ; ce qui lui permît de voir ce qui s'y passait réellement et ce que les médecins SS faisaient ; en particulier le Professeur Clauberg et son équipe. D'ailleurs, lorsqu'on lui demanda de travailler directement pour lui, elle refusa catégoriquement, en expliquant que cela représentait une « violation des droits humains ».

Ses refus successifs et ses mauvaises relations avec certains médecins, expliquent pourquoi elle fut convoquée par le Docteur Wirths, à qui elle assena un certain nombre de vérités sur le « système nazi », qui auraient dû l'envoyer à la mort, car on gazait pour beaucoup moins que cela dans les K.Z.. Pourtant, et aussi étrange que cela puisse paraître, elle ne fut pas sanctionnée (comme quoi, même les bourreaux semblent avoir une conscience). Elle fut « simplement » renvoyée à Birkenau, camp annexe d'Auschwitz et ensuite à Ravensbrück. C'est le 2 août 1944 qu'elle est arrivée dans ce camp situé dans le nord de l'Allemagne et peuplé surtout de femmes.

Là elle fut à nouveau employée au Revier. Très vite elle fut au contact des expériences médicales qui étaient perpétrées sous la direction de plusieurs médecins SS (le docteur Winkelmann, le professeur Gebhardt, etc.).

La chute du 3ème Reich approchant, les « sélections » avaient tendance à augmenter fortement, les nazis sachant maintenant que le temps leur était compté. A. Hautval se lia d'amitié avec une femme médecin polonaise (Célina) qui savait jouer de son charme pour tromper et amadouer les médecins SS. C'est pourquoi, ensemble, elles firent tout ce qu'elles purent pour modifier les fiches des « malades » du Revier, afin qu'ils ne soient pas sélectionnés : c'est-à-dire utilisés pour toutes sortes d'expériences pseudo-scientifiques, puis gazés et brûlés dans le four crématoire du camp. Ce n'était pas facile à réaliser, car les infirmières SS étaient très sévères, pour ce qui concerne l'entrée des « malades » au Revier. A. Hautval remarqua aussi que le camp constituait un vrai marché aux esclaves, où les industriels allemands venaient se fournir continuellement, d'une manière éhontée. Les déportés étant réduits à l'état de simples esclaves, de simples marchandises humaines...

À partir de la mi-avril 1945, une sorte de panique s'empara du camp, à cause de l'avancée soviétique. Les « sélections » se multiplièrent, dans la plus grande confusion. Une fois de plus, A. Hautval tenta de résister fortement pour éviter l'extermination de nombreuses déportées. Ce n'était pas facile, mais elle réussit même à mettre de son côté une partie des infirmières SS, écœurées, elles aussi, par ce qui se passait. Finalement, le 27 avril 1945, tous les déportés « valides » furent évacués par la Croix Rouge allemande (dont le président national était un médecin-exterminateur SS), pour l'on ne sait où. Le soir même, tous les SS avaient quitté le camp, après avoir remis le courant dans les barbelés et soudé la porte d'entrée. Les déportés malades et le « service médical » se retrouvaient ainsi piégés à l'intérieur, A. Hautval comprise.

Finalement, le 29 avril 1945, le camp fut libéré par les Soviétiques qui furent bien choqués de ce qu'ils découvrirent (ici comme ailleurs en Allemagne occupée). Quant à A. Hautval, elle continua sa « mission » dans le camp libéré, auprès des déportés malades, tout en négociant activement avec le commandant soviétique, qui faisait d'ailleurs preuve de beaucoup de bonne volonté. C'est ainsi que prit fin son « expérience concentrationnaire » (en juin 1945) ; ainsi que tout ce qu'elle avait tenté de faire, dans tous les domaines, contre le délire médical des médecins SS, aux dépens de ses camarades déportés. ■

Avec les encouragements de l'Elysée

Lettre adressée par Cédric Goubet, chef de cabinet du Président de la République, à J-L. Chateaudon :

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu adresser au Président de la République la brochure réalisée avec trois élèves de votre établissement consacrée à Adélaïde Hautval, à l'occasion du vingtième anniversaire de sa disparition.

Monsieur Nicolas Sarkozy m'a chargé de vous remercier vivement de votre aimable envoi et de saluer hautement cette initiative qui a permis de mettre à l'honneur une figure éminemment exemplaire de la Résistance. Déportée pour avoir pris la défense d'une famille juive, elle a connu dans les camps où elle fut transférée, les aberrations les plus monstrueuses du système nazi sur lesquelles elle a apporté un témoignage particulièrement important.

Aussi, suivant bien volontiers votre souhait, j'ai signalé votre démarche au Ministre de l'Education nationale, en lui demandant d'y prêter la meilleure attention.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cédric GOUBET

Ont participé à la réalisation de cette publication :

Ziane Zeyneb (1ère Get)
Pauline Feuerstein (1ère ES)
Samuel Bossert (1ère Get)

Encadrés par leur Professeur d'histoire-géographie, Jean-Luc Chateaudon.

Les Actes du Colloque sont parus !

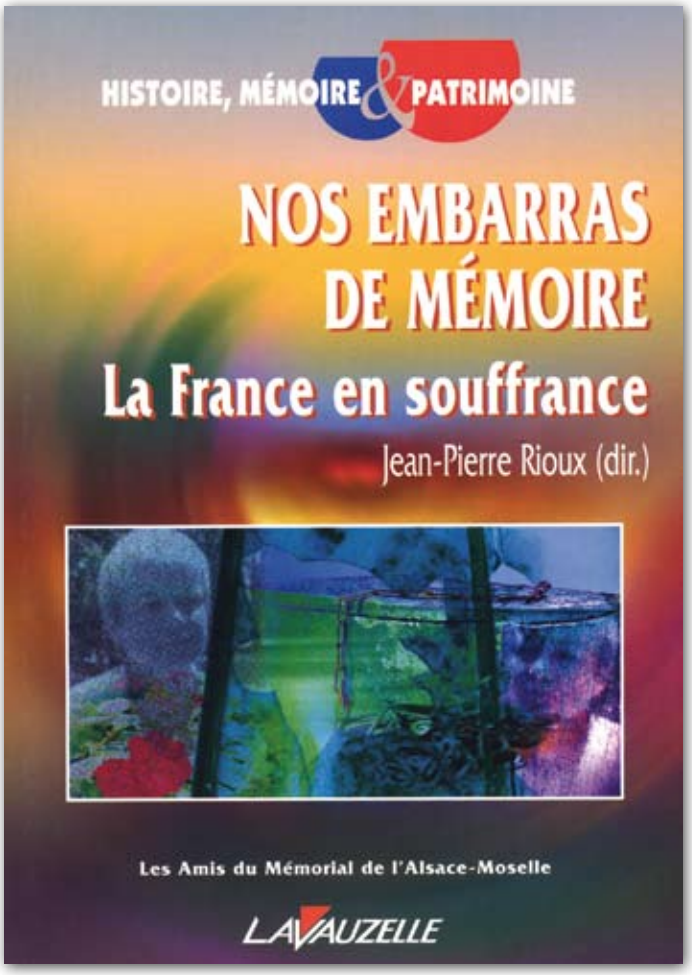

LES AUTEURS
Jaques Arènes
Serge Barcellini
Jérôme Bindé
Jean-Pierre Chrétien
Etienne François
Olivier Lalieu
Barbara Lefebvre
Damien Le Guay
Marc Lienhard
Elsa Ramos
Jean-Pierre Rioux
Marcel Spisser
Annette Wieviorka

Temps défait, horizons brouillés, liens sociaux et familiaux distendus, individus et collectivités en errances et revendications : décontenancés par cette avalanche d'imprévus, nous ne savons plus lier le passé, le présent et l'avenir. La photo de famille est devenue floue. Les mémoires tempêtent et dérivent.

Historiens, sociologues, philosophes, psychanalystes, enseignants et chercheurs répondent ici à l'appel si bienvenu des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle (www.memorial-alsace-moselle.com). Ils disent pourquoi le "devoir de mémoire" est devenu une mise en accusation du passé. Ils décrivent la crise de la temporalité qui dérègle la société. Ils expliquent pourquoi à l'ère du témoin a succédé celui de la victime, pourquoi la force du souvenir à moins d'effets sur l'art de vivre ensemble. Ils découvrent des horizons brouillés, en Alsace-Moselle, en France et en Europe.

Aucun ne cède pourtant à la désespérance. Tous au contraire, rappellent qu'il s'agit de faire, obstinément, notre double devoir d'intelligence critique et de vigilance civique. Pour réapprendre ensemble l'art de la mémoire.

Où acheter les Actes ?

1. Pour les souscripteurs (merci : grâce à eux le livre a pu paraître),
les Actes sont à retirer au Mémorial de Schirmeck ou leur seront envoyés par la poste s'ils ont opté pour cette solution.

2. Pour tous les autres
ils sont en vente au Mémorial (prix 28€) ou peuvent être achetés par correspondance en renvoyant le coupon ci-dessous.

Je soussigné. . . . . .

Adresse . . . . . .

. . . . . .

commande . . . . . exemplaire(s) des Actes du Colloque.

Je joins un chèque de 28 € + 5€30 pour les frais d'envoi par exemplaire, soit un total de . . . . . €

Date . . . . . .

signature

A renvoyer à : AMAM – Mémorial d'Alsace-Moselle, lieu-dit du chauffour, 67130 Schirmeck

Avec le soutien de :

CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN — Région Alsace — Crédit Mutuel Enseignant

La frontière franco-allemande : un espace dynamique

En prenant l'exemple de l'Alsace du Nord, Gérard Traband, professeur d'histoire-géographie mais aussi acteur de la vie politique économique et culturelle de la région, pose le problème de l'évolution de la frontière franco-allemande depuis 1945.

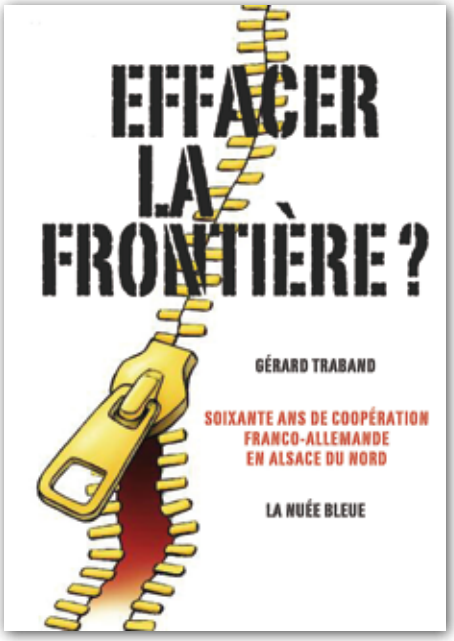

En soixante ans, l'Alsace est passée d'un "Finistère national" à une Eurorégion. D'abord séparation, la frontière est progressivement devenue une zone de contact entre France et Allemagne. Cette évolution a été à l'origine de phénomènes comme le travail frontalier, les implantations d'entreprises étrangères ou les flux touristiques et commerciaux. C'est à partir du territoire de L'Alsace du Nord, particulièrement transformé par ces réalités, que Gérard Traband analyse ce qui reste de la frontière après plus de cinquante ans de construction européenne. Les dynamiques frontalières vont-elles toutes dans le sens de son effacement ? Peut-on effacer la frontière ? Rien n'est moins sûr.

A travers les nombreux événements qui ont marqué l'histoire de ce territoire depuis plus de soixante ans, l'auteur rend compte du chemin parcouru, démonte les mécanismes de la dynamique frontalière, individualise ses acteurs et caractérise les conjonctures qui l'ont favorisée. C'est ainsi que l'on découvre non pas une, mais trois frontières – politique, mentale et urbaine – qui ne se superposent pas forcément. Malgré tout, l'Eurorégion se développe, anticipation concrète d'une Europe unie. ■

Un livre qui pose les vrais problèmes

Extraits

« Les images traditionnelles de la frontière comme front militaire, comme ligne de contrôle policier et douanier, ont vécu. Aujourd'hui c'est la couleur de la signalétique routière, la langue utilisée sur les panneaux publicitaires qui restent les seuls indices immédiats lorsque l'on franchit la frontière au volant de sa voiture. La variété de ces traces révèle les multiples dimensions que recouvre la notion de frontière : militaire, juridique, fiscale, culturelle, etc. Ces différents indices d'une période passée montrent aussi une évolution spectaculaire durant la deuxième moitié du XXème siècle qui transforme une ligne fortifiée, théâtre de sanglantes batailles, en une zone transfrontalière où se développent de nombreux projets réunissant les ennemis d'hier. La frontière a-t-elle été effacée ?...

De 1945 à 2006, l'espace connaît des mutations politiques économiques et sociales majeures. Le territoire des années cinquante est organisé en fonction de trois institutions, la Commune, le Département, l'Etat. Aujourd'hui, deux nouveaux acteurs ont enrichi l'espace institutionnel : la Région et l'Europe. Cette présence fait craindre à certains un affaiblissement de la nation, voire une disparition des frontières que le slogan "l'Europe des Régions" résume très bien. Qu'en est-il dans la réalité ? La situation géopolitique de l'Europe se trouve complètement bouleversée par la disparition de l'URSS et l'émergence de nombreux petits Etats sur ses marges. L'espace économique replié sur le marché national dans les années cinquante, s'ouvre largement, d'abord à l'échelle européenne puis mondiale dans une conjoncture économique qui se renverse durant les années soixante-dix. Face à ces évolutions majeures, les entreprises adaptent leurs stratégies en ciblant de nouveaux marchés, en faisant évoluer leur organisation et en modifiant leur rapport au territoire. Comment ces évolutions s'inscrivent-elles dans l'organisation de l'espace frontalier ? Enfin, l'espace social se retrouve complètement absorbé par l'urbanisation dans une double dynamique de concentration et de diffusion favorisée par une très grande mobilité individuelle. L'espace s'organise désormais autour de métropoles. De nouveaux territoires et de nouveaux acteurs apparaissent. Comment cette dynamique interagit-elle avec la frontière nationale et l'espace frontalier ? Quelles sont les caractéristiques de la frontière aujourd'hui ? »

L'auteur

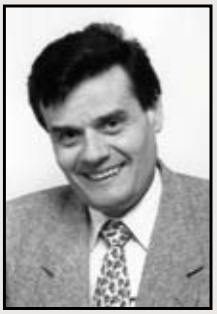

Gérard Traband est géographe et enseignant à l'IUFM de Strasbourg. Ancien adjoint au maire de Haguenau, il a été confronté pendant ces dernières décennies, comme tous les habitants d'Alsace du Nord, à une spectaculaire évolution de la frontière. En tant que conseiller régional, il a été membre du comité d'organisation des Congrès tripartites 1999 et 2002, qui réunissent régulièrement l'ensemble des acteurs de la coopération transfrontalière du Rhin supérieur. Elu régional depuis 1998, Gérard Traband est, en 2008, président de la commission culture du Conseil Régional d'Alsace.

Nous aurons le plaisir de le rencontrer prochainement pour un café d'histoire...

DOSSIER

Deux catégories de résistants souvent oubliées : les P.R.O. et les P.R.A.F.

Les Patriotes Résistants à l'Occupation (P.R.O.) sont des personnes qui ont résisté à l'occupation, à la germanisation et à l'incorporation de force et de ce fait ont été « transplantées » c'est à dire déportées dans des camps de travail en Allemagne ou en Europe de l'Est. Leur statut a été créé par le décret du 27 décembre 1954.

Les Patriotes Réfractaires à l'Annexion de Fait (P.R.A.F.) sont des patriotes expulsés par l'occupant ou ayant volontairement quitté leur province en raison de l'annexion de fait. Réfugiés en France ils grossissent souvent les effectifs de la résistance. Leur statut date de l'arrêté ministériel du 7 juin 1973.

Exemple de dossier de déportation

HAND Augustin
56, Grand'rue
MOYEUVRE-PETITE
(Moselle)

Copie du dossier de déportation
---o---

HAND Lohnbuchhalter bei der hütte MOVERN, spricht obwohl er der deutchen Sprache mächtig ist nur französisch. Redet mit sämtliche Arbeiter die zu ihm an das Schalter kommen nur französich.
Verbietet seinen Kindern den Eintritt der H.J. Meldete sich freiwillig nach Frenkreich. Beteiligte sich weder an Kundgebungen noch sonstigen Veranstaltungen der D.V.G.
Gilt als Hartnäckiger Franzose, Familie ist rein französich.
Die Entfernung dieses Mannes ist dringend notwendig.

----------TRADUCTION----------

HAND Comptable aux salaires de l'usine de MOYEUVRE, malgré ses connaissances de la langue allemande ne parle que le français. Ne parle que le français à tous les ouvriers qui viennent au guichet.
Interdit à ses enfants l'entrée aux jeunesses Hitleriennes. S'est présenté pour partir volontaire en France.
Ne participe à aucune manifestation ou autres dispositions de la D.V.G.
Passe pour un français opiniâtre. La famille est purement française.
L'éloignement de cet homme est d'une nécessité urgente.

L'impressionnant semis des camps de

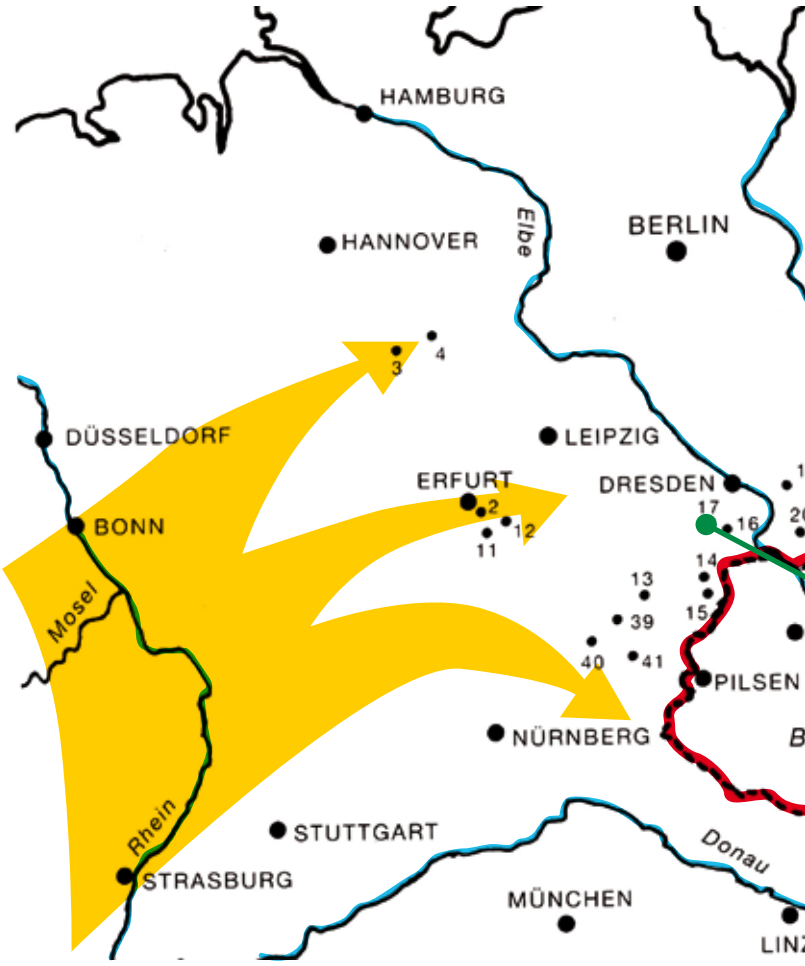

Déportation des P.R.O.

• 1 à 43 : les principaux camps de P.R.O.

Carte d'après « Les P.R.O. de Moselle » par M. Appel, G. Clauss, H. France, J. Lefort et R.

Le camp de Striegau

20 baraques à 60 occupants, soit 1 200 déportés pudiquement appelés « transplantés ».

P.R.O. en Europe Centrale

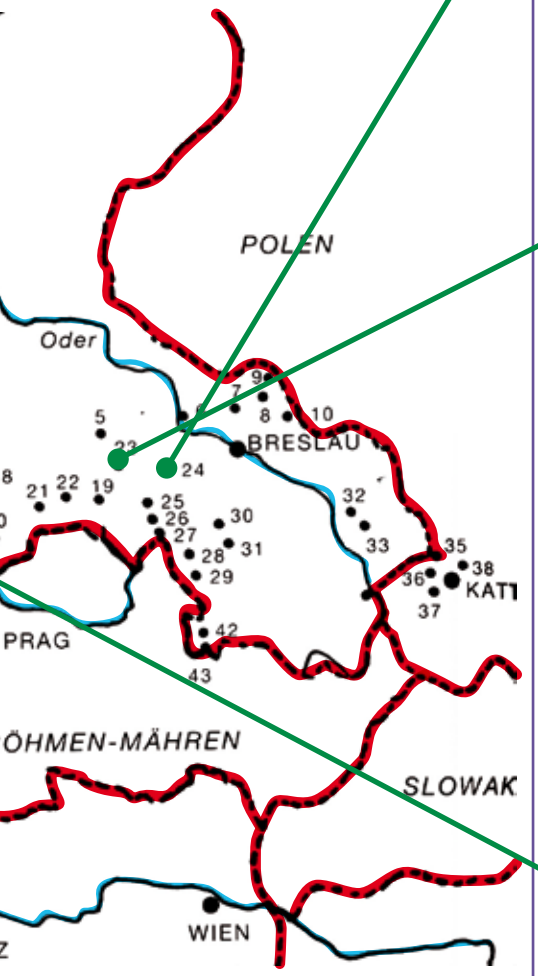

Mirgain, Editions Serpenoise, 1996.

Carte souvenir du camp de Falkenhain

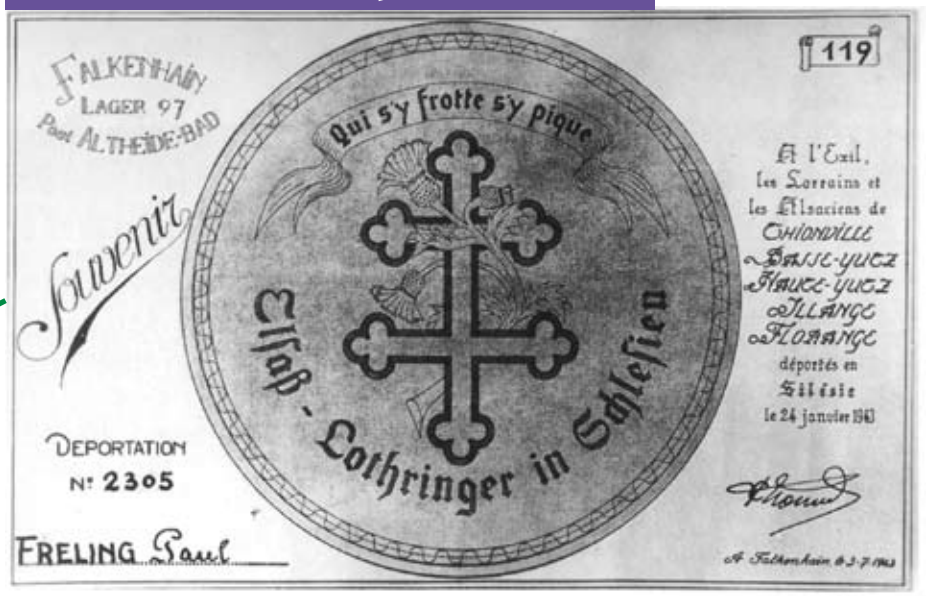

Carte dessinée clandestinement par un P.R.O. de Haute-Yutz dans le camp de Falkenhain. La croix de Lorraine est enlacée de chardons avec l'inscription « Qui s'y frotte s'y pique »

Le camp de Kosten

Dortoir regroupant dans une promiscuité totale 132 à 142 personnes

Les P.R.O.

Dossier réuni par Hubert France

Rappel historique

Depuis 1871, les Alsaciens-Mosellans n'ont cessé de proclamer leur appartenance à la France et leur refus de l'annexion légalisée par le traité de Francfort. Tout au long des quarante années d'annexion prussienne, le leitmotiv a été ***« nous voulons être Français et nous resterons Français».***

Malheureusement, en 1871, il a bien fallu se soumettre. Mais au sein de ce malheur naquit un mouvement dont la mission fut de perpétuer le souvenir de cette appartenance française. Ce mouvement se développa. Fondé en 1887 par un exilé, le culte de la mémoire, véhiculé par des noms prestigieux, rappelant sans cesse la présence française, devint gênant pour les autorités allemandes qui prononcèrent sa dissolution en 1913.

En 1918, le retour des provinces de l'Est à la France favorisa de nouveau son développement et permit à la majorité de la population de ces deux provinces de s'ancrer dans un patriotisme fervent. Pour elles, appartenir à la France était devenu définitif.

C'était sans compter avec la montée du nazisme qui redonna à l'Allemagne le désir de reconquérir ses anciennes possessions dont la riche et prospère Alsace-Moselle.

Occupés en 1940, les Alsaciens-Mosellans furent donc confrontés de nouveau au dilemme « être Français ou Allemand ». Mais à la différence des années 1870, s'ajoutait en plus l'obligation d'adhérer à une idéologie raciste qui niait toute liberté de pensée, qui persécutait sauvagement toute tentative d'opposition.

L'admission des Alsaciens-Mosellans dans la Deutsche Volksgemeinschaft d'après *L'écho de Betonville* déc. 1940, n°2 journal satirique clandestin réalisé par des équipages des ouvrages de la ligne Maginot.

Les nazis mirent en place un programme de germano-nazification efficace, au mépris des lois internationales, en dehors de toute légalité. Les Alsaciens-Mosellans étaient encore des nationaux français. Parmi les persécutés, nombreux furent les membres du Souvenir Français.

Cette mise au pas commença par les expulsions des éléments jugés irréductibles. Ce fut en 1940-41.

« Celui qui n'est pas avec moi est contre moi. Il est donc mon ennemi, et je ne tolère pas dans mes rangs des éléments douteux, suspects, dangereux pour ma sécurité. » Les nazis décapitèrent tout ce qui pouvait rappeler la France, et commencèrent à opprimer une population écrasée par la défaite de 1940. Devant la lenteur de l'intégration souhaitée par les satrapes Bürckel et Wagner, ceux-ci perdent patience et décident de se séparer de tous les éléments opposés à leur politique, non sans avoir décrété l'obligation pour tous les ressortissants Alsaciens-Mosellans de servir dans l'armée du Troisième Reich.

Extrait du discours de Bürckel du 29/08/42, sur la Deutsche Volksgemeinschaft (DVG)

*« Il faut que soit mise en œuvre ici une séparation claire comme le cristal entre Français et Allemands... **Pour cette raison ne peuvent habiter du côté allemand que des Allemands dont l'attitude exclut tout doute sur la nationalité.** Celui que nous contraignons à être Allemand, nous trompera en permanence sur son amour et sa fidélité. J'ai cru en la sincérité de ceux qui ont professé leur foi dans le Führer et le peuple... Je n'envisage pas à la longue de recommander, **pour tous les gens déloyaux**, une douce indulgence...*

Je crois toutefois engager avec la journée d'aujourd'hui les dernières mesures assurant la situation politique. Au cours des deux années passées, 98 % de tous les Allemands de Lorraine par leur signature ont fait la déclaration suivante: « J'affirme ma foi dans le Führer et le peuple et je sollicite mon admission dans la Deutsche Volksgemeinschaft.

Cela signifie que le signataire veut devenir citoyen de l'Etat allemand. Malgré tout, durant deux ans, j'ai renvoyé à plus tard l'attribution de la citoyenneté allemande »

Bürckel continue : *« C'était là le fond des pensées qui me guidaient lors de la création de la D.V.G. **Ces gens là ont le même sang que nous et doivent appartenir à notre communauté.** »*

Il s'ensuit alors **la proclamation de Metz**.

« Au nom du Reich, la citoyenneté allemande est attribuée à tous les membres de la DVG. qui représentent 98 % de tous les Lorrains de souche allemande. Il n'y a plus de place pour le droit en vigueur jusqu'à ce jour relatif à l'appartenance au peuple. J'abroge toutes les dispositions correspondantes. »

« La communauté du sang : Ce n'est pas la volonté démocratique qui peut déterminer l'appartenance au peuple. C'est le sang qui détermine l'être. Ce n'est pas du ressort de la volonté individuelle. »

C'est ainsi que Bürckel a imposé aux Mosellans le reniement de leur identité française, il a imposé la citoyenneté allemande, violé les droits de l'homme, sanctionné brutalement tous ceux qui ne s'étaient pas pliés à ses directives.

Contrairement à l'annexion de 1871 où l'Alsace et la Moselle formaient une entité dans l'état allemand, le « Reichsland Elsass Lothringen », l'annexion de fait de 1940 a séparé la Moselle de l'Alsace pour les rattacher à 2 régions allemandes différentes, et ainsi en briser l'unité.

La réaction des Mosellans

La population mosellane dans son ensemble est outrée par les déclarations du gauleiter, d'autant plus que se profile la menace claire et précise de devoir se soumettre aux devoirs inhérents à la reconnaissance de la nationalité. En effet, *« les Mosellans qui ont acquis la citoyenneté allemande ont non seulement les mêmes droits mais les mêmes devoirs que ceux qui résulteraient de leur appartenance au peuple. »*(Bürckel)

Nous pouvons dire que dans leur majorité les Mosellans sont pénétrés par cette aversion du nazisme et par le « rester français » qu'ils ont hérité depuis des générations.

La réaction fut brutale. Dès le 30 août, des milliers de personnes se sont ruées vers la préfecture et les sous-préfectures pour demander leur départ vers la France, récusant la « généreuse » offre de devenir membres du peuple allemand.

Devant cette protestation, les nazis furent contraints d'ouvrir leurs guichets et d'inscrire ces volontaires au départ pour la France. Ces demandes sont estimées par des Allemands résidant à l'époque en Lorraine mosellane à plus du tiers de la population (150 000) et fut un cinglant camouflet donné à Bürckel qui prétendait que 98 % de Mosellans étaient allemands et d'accord avec sa politique. (Voir le rapport Dunkern de février 1943).

Bien avant cet événement, des Mosellans étaient entrés en résistance. Face aux pressions exercées sur la population, pressions qui menaçaient leurs existences d'hommes libres, ces Mosellans faisant fi des conséquences de leur refus (perte du travail, mise au ban de la société, difficulté pour survivre) ont refusé dès 1940 d'adhérer à cette fameuse « Deutsche Volksgemeinschaft », cette communauté du peuple allemand. Ce furent les « Kartenverweiger ».

Menacés d'exclusion des écoles et des entreprises, ils ont refusé d'adhérer aux jeunesses hitlériennes, à toutes les organisations paramilitaires nazies, refusé l'embrigadement généralement organisé pour mettre l'ensemble de la population au pas.

Ils ont refusé d'assister aux réunions, rassemblements et manifestations organisés dans le cadre de la germanisation et ils affichaient ouvertement leurs sentiments francophiles.

Ils étaient déjà les bêtes noires du nazisme triomphant. Après le discours de Bürckel s'ajoute à ceux-ci une multitude de personnes, qui prenant conscience du danger, se positionnent contre les déclarations des autorités du Parti nazi et demandent leur départ pour la France.

La réaction des nazis

Considérant qu'il subsistait un contentieux important, les nazis se sont employés pendant plusieurs mois à réduire le nombre d'opposants, utilisant tout un arsenal de menaces et cherchant à convaincre les anciens membres de la « DVG » de revenir sur leurs décisions. Par leur démarche, ils étaient exclus de la communauté du peuple allemand et comme tels susceptibles de se voir « transplantés », un doux euphémisme qui n'était autre qu'une pure et simple menace de **déportation**.

La raison restait claire. Les éléments peu sûrs ne pouvaient rester à proximité de la frontière. Cependant, disaient les déclarations : « si subsistent des réserves sur la confiance politique susceptible d'être accordée à un citoyen eu égard à la proximité de la frontière et si, pour cette raison, il est exclu de la DVG, un recours est possible auprès du Kreisehrengericht, le tribunal d'honneur de l'arrondissement.

Le tribunal d'honneur qui a été institué n'a donc rien à faire d'autre que de prendre connaissance de la décision que les Mosellans auront exprimé par leurs attitudes et se prononcer en conformité. Ce tribunal a pour tâche essentielle de parachever le règlement politique. Il doit donc unir la justice la plus élevée à une sévérité consciente du devoir à accomplir. »

La conclusion de ces événements se solda par **la déportation** pour la Moselle de 8756 personnes, hommes, femmes, enfants, vieillards au début de janvier 1943. Ils étaient devenus des « apatrides », n'avaient plus le droit de se dire français. Himmler avait fait pression pour que les hommes soient mis en camp de concentration, les femmes et les enfants dans des camps spéciaux. Il avait exigé un minimum de 40000 personnes selon la thèse de M. Dieter Wolfanger. Les chefs d'accusation pour toutes ces personnes, hommes, femmes, enfants étaient les suivants : *« éléments politiquement peu sûrs pour vivre à la frontière »*, ***« susceptibles d'une rééducation au nazisme puisque de sang allemand. De toutes façons, se sont manifestés comme ennemi du Grand Reich en refusant la citoyenneté allemande ».***

A cette catégorie de résistants, il convient d'ajouter toutes les familles « complices » ou considérées comme telles, de la désertion ou de l'évasion de leurs enfants vers la France. Ce sont ceux que nous appelons communément les « réfractaires ».

Cette mise en cause a été aussi exercée dans les départements alsaciens. Après quelques rafles des éléments considérés et connus pour leur francophilie, la majorité des Pro alsaciens ont été incarcérés dans le cadre du « Sittenhaft ». Il s'agit pour le Bas-Rhin de 604 personnes et pour le Haut-Rhin de 3099 personnes reconnues comme PRO. Le Gauleiter Wagner avait dès 1942 procédé à des déportations vers l'Allemagne d'éléments considérés comme dangereux pour l'idéologie nazie, en raison de leur influence notoire et de leur francophilie.

Mis en camps spéciaux, ces patriotes ont subi des pressions énormes pour qu'ils reviennent à de meilleurs sentiments vis à vis du nazisme. Ils ont résisté, affirmant leur fidélité à la nationalité française, récusant l'appellation d'apatride et refusant envers et contre tout d'appartenir à la communauté du peuple allemand. Ils étaient sous la férule de gardiens SS, « les têtes de morts », dont la mission consistait à faire plier ces irréductibles. Un deuxième chapitre est ouvert qui pourrait raconter ces 30 mois de déportation et de travaux forcés aux confins de la Pologne et de la Tchécoslovaquie, à l'ombre de la Gestapo et de son univers concentrationnaire.

La République Française a mis plus de 10 ans pour reconnaître cette catégorie de patriotes limitée aux provinces d'Alsace-Moselle et leur a attribué le titre de « patriotes résistants à l'occupation incarcérés en camps spéciaux » par décret N° 54-1304 du 27 décembre 1954.

« Considérant la situation particulière imposée à certains Alsaciens-Lorrains au cours de la guerre de 1939-1945 :

Art. I. La République Française, considérant le patriotisme, le courage et les souffrances des Alsaciens Lorrains résistants à l'occupation des départements du Rhin et de la Moselle, incarcérés en camps spéciaux, proscrits et contraints à résidence forcée en pays ennemi ou en territoire étranger occupé par l'ennemi, en raison de leur attachement à la France, s'incline devant eux et leurs familles, proclame et détermine, conformément aux dispositions du présent décret, leurs droits et ceux de leurs ayant cause.

Art. II Le titre de « Patriote résistant à l'occupation des départements du Rhin et de la Moselle, incarcéré en camps spéciaux » est attribué aux Français originaires des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle qui, en raison de leur attachement notoire à la France, ont été arrêtés et contraints par l'ennemi de quitter le territoire national pour être incarcérés en camps spéciaux en pays ennemi ou en territoire étranger occupé par l'ennemi, sous la condition que la période de contrainte ait duré trois mois au moins. »

Les rafles des patriotes furent toujours brutales, au lever du jour, à domicile ou sur les lieux de travail ; puis le transfert en car, avec 25 kg de bagages autorisés, vers la gare où attendent des wagons à marchandises ou à bestiaux. Insultées, menacées par des SS, les victimes sont entassées à 50 ou 60 par wagon. Suit un trajet de plusieurs jours sans nourriture, sans boisson, sans hygiène, sans lumière... pour être finalement déversées dans une région inconnue d'Europe Centrale.

Ces articles dégagent trois points qui tiennent à cœur aux P.R.O. et que le Mémorial doit refléter dans une présentation claire.

Que les PRO sont des déportés pour des **motifs politiques**. Il n'est pas question de transplantation. Ils sont « contraints et forcés ».

Que les Alsaciens-Mosellans étaient, en droit international, toujours Français.

Qu'il y a aussi une différence fondamentale entre les deux annexions allemandes. L'une légale, l'autre illégale.

J'espère pouvoir exposer ultérieurement ce que fut la vie de déporté des PRO. ■

Qui sont les P.R.A.F. ?

Ils étaient 270 000 (225 000 Mosellans et 45 000 Alsaciens) expulsés par les nazis après l'armistice de 1940. S'y ajoutent les évacués et les militaires démobilisés qui ne sont pas rentrés, des Alsaciens-Mosellans évadés pour fuir l'incorporation de force... soit au total quelques 400 000 à 430 000 personnes. On les appelle les PRAF (patriotes réfractaires à l'annexion de fait) et ils se regroupent dans le GERAL (Groupement des expulsés et réfugiés d'Alsace-Lorraine).
Voici comment leur président national, Théodore Haenel, les présente (in « La voix du GERAL-PRAF », n° 339, juillet 2007).

Notre Fédération, le GERAL-PRAF (seule organisation représentative des PRAF) a été créée en 1941 pour répondre aux besoins d'entraide que requérait la situation désastreuse des personnes déplacées.

Celles-ci, en effet, avaient dû prendre le chemin de l'exil dans leur propre pays, exil qui était la rançon de leur fidélité à la France et de leur opposition inébranlable au régime nazi.

Le titre officiel de PRAF résulte d'un arrêté ministériel du 7 juin 1973, validé par l'article 103 de la loi de finances n° 87-1060 du 30 décembre 1987 (soit 42 ans après la fin de la guerre !). Les conditions d'attribution du titre sont fixées par une circulaire du 16 octobre 2000, diffusée par le Ministère de la Défense. Le titre s'applique aux Français qui au 3 septembre 1939 avaient le lieu de leur principal établissement dans un des trois départements annexés. Il est accordé individuellement à condition de non-retour de l'intéressé en Alsace ou en Moselle durant toute la période de l'annexion (1940 à 1945).

Sous cette réserve expresse, sont concernés :

- les évacués en 1939 de la zone du front (comprenant l'agglomération strasbourgeoise) par l'autorité militaire dans le but de protéger la population contre les risques de bombardements terrestres ou aériens,

- les personnes qui constatant l'avance des troupes allemandes décidèrent de tout quitter, sans délai, en mai-juin 1940, pour se réfugier dans le reste du pays,

- les expulsés par les nazis parce que jugés par les autorités allemandes comme inassimilables et donc indésirables ; l'expulsion toujours accompagnée de la confiscation des biens, coûtait la vie à certains d'entre eux, dont le nombre total est estimé à 250 000,

- les appelés ou militaires de carrière qui refusèrent de rentrer en 1940 en Alsace-Moselle comme civils démobilisés et restèrent dans l'armée française ou se firent démobiliser en zone « non occupée ».

A ces braves, il faut ajouter les jeunes gens qui quittèrent la région annexée, souvent au péril de leur vie, pour éviter l'incorporation forcée dans les formations paramilitaires (y compris les jeunesses hitlériennes) ou militaires allemandes.

Les PRAF, dont le nombre total est évalué à 430 000 personnes, ce qui correspond à environ un quart de l'ensemble de la population de l'époque des trois départements de l'Est, furent non seulement les premières victimes du nazisme, mais également les premiers résistants à l'annexion de fait de leurs départements.

Pendant les trop longues années d'éloignement, ils vécurent dans des conditions extrêmement précaires qui furent la cause d'une surmortalité, frappant en particulier les enfants en bas âge, les handicapés et les personnes âgées.

Même en zone libre, ils étaient à la merci d'une dénonciation, d'une rafle destinée à les enfermer dans un camp de concentration ou à les incorporer de force dans des formations militaires allemandes ; ils étaient souvent traités en parias par les partisans inconditionnels du gouvernement de Vichy.

Répartition en Zone Libre de la population d'Alsace-Lorraine réfugiée (septembre-octobre 1941)

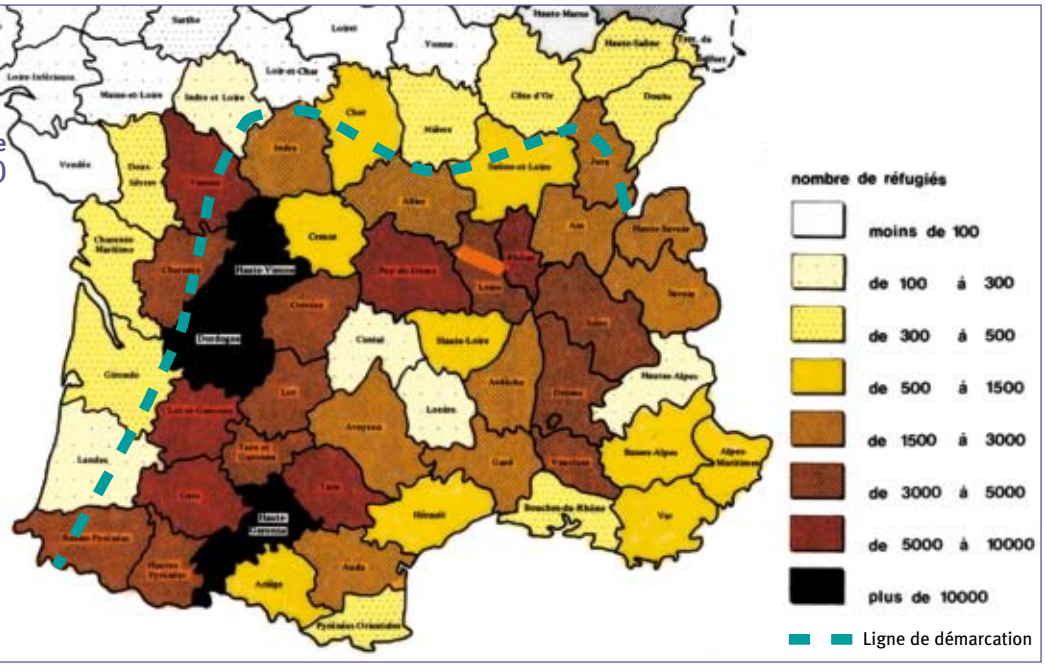

In Jérôme Verdeaux,
« Les expulsions de la population mosellane vers la France, 1940-1944 ».
Mémoire de maîtrise sous la direction de Fr. Roth, Nancy II, 1999.

Ils gardent néanmoins un souvenir de gratitude envers les populations qui les ont accueillis et leur ont fourni un peu de chaleur humaine alors qu'elles étaient elles-mêmes soumises à de telles restrictions ou souffraient de l'absence prolongée d'un être cher (prisonnier de guerre).

Les PRAF ont ainsi partagé les joies et les peines des autres français. Ils ont participé avec leurs compatriotes aux opérations de résistance, de maquis, à l'aide aux alliés et aux renforts nécessaires à l'armée française ayant débarqué en Provence ; rappelons qu'ils ont été l'ossature de la Brigade Alsace-Lorraine.

Ils figurent ainsi en nombre parmi les victimes massacrées dans les communes martyres de Maillé, Tulle, Clermont-Ferrand, Oradour (53 PRAF sur les 642 victimes) et les déportés en camp de concentration se comptent par milliers.

Après la victoire, les PRAF ont cru que les pouvoirs publics les aideraient à se réinstaller chez eux et à reprendre une vie normale.

Malheureusement ce ne fut pas le cas et ils durent se contenter, sur justifications, de « dommages » de guerre dérisoires, réservés tardivement aux seuls chefs de famille, tout en constatant que les habitants restés en Alsace-Moselle étaient mieux traités qu'eux-mêmes, sur le plan des retraites (régime local), de l'attribution de la carte de combattant, sur la restitution (amputés de 25% de leur valeur nominale) des placements bancaires confisqués, et sur bien d'autres points dont la liste serait trop longue. »

Il est vrai que les PRAF, expulsés et soumis aux privations de toutes sortes, « furent néanmoins parmi les premiers éléments des chantiers de jeunesse, pourvoyeurs des premiers maquis de la résistance pour enfin former les futures unités de l'Armée française. Leur engagement a contribué, comme celui de tous les autres compatriotes, à libérer le sol national et permettre à la France de retrouver sa place dans le concert des nations » (Eugène Brisbois, membre du Comité directeur de l'AMAM). Et Marcel Edmond Naegelen va encore plus loin en affirmant que « les expulsés et réfugiés Alsaciens-Lorrains étaient pendant longtemps les seuls ferments de la Résistance Française ». (M.E. Naegelen, professeur à l'Ecole Normale, adjoint au maire de Strasbourg, fut chargé en septembre 1939 d'organiser le repli de la mairie à Périgueux ; il sera ministre de l'Education Nationale de 1946 à 1948).

L'action des PRAF est exposée au Mémorial par un film documentaire de quatre minutes qui relate les expulsions (espace consacré à la germanisation) et quelques évocations sur des panneaux consacrés à la résistance des Alsaciens-Mosellans hors de leur région ou à la Brigade Alsace-Lorraine.

Mais, de l'avis unanime des PRAF, ces quelques documents, trop éparpillés, ne leur permettent pas de s'identifier dans le parcours du Mémorial.

C'est pourquoi le COS (Comité d'Orientation et de Suivi) réfléchira à une meilleure représentation de cette catégorie d'Alsaciens-Mosellans particulièrement éprouvée et pourtant très présente dans la Résistance.

L'AMAM les aidera dans cette quête de reconnaissance afin de trouver une solution pour lever l'amertume des uns et des autres, dans un consensus accepté par tous. ■

Les responsables du G.E.R.A.L – P.R.A.F
Théodore Haenel, président national
René Epp, président du Bas-Rhin
Pierre Péru, président du Haut-Rhin
Aline Seitz, président de la Moselle

Le témoignage de Pierre Péru

P. Péru en conversation avec le ministre J.M. Bockel

Aujourd'hui président du GERAL-PRAF du Haut-Rhin, porte-parole des réfugiés alsaciens, Pierre Péru avait onze ans quand il a dû quitter Mulhouse pour les Charentes.

Malgré son jeune âge, il fut adopté par les différents maquis pour en devenir le messager entre les groupes disséminés sur le territoire, tâche qu'il effectuera au péril de sa vie ; blessé au cours d'une mission, il n'en continuera pas moins ses actes de résistance.

Actuellement, devenu une des mémoires des PRAF, il se bat pour la réhabilitation des endroits méconnus où furent commis des crimes comme à Gérardmer, Tulle, Argenton, Lourdes ou Maillé.

Partout des Alsaciens et des Mosellans y furent assassinés. « Si Oradour-sur-Glane et ses 642 victimes a été un drame, on oublie par contre la tragédie de Tulle avec ses 99 pendus, ainsi que les nombreux lieux de torture et de crimes commis par les nazis, mais aussi par la milice de Vichy ».

Aujourd'hui, devant des auditoires bouleversés à Altkirch, à Thann, à Mulhouse, à Hagenthal-le-Haut, à Manspach, dans des lycées, des collèges et des écoles, Pierre Péru fait l'historique des expulsions et des évacuations ; il milite pour créer des jumelages entre l'Est et le Sud-ouest, entre les communes alsaciennes, mosellanes et celles qui ont accueilli les réfugiés.

Au sein de l'AMAM, il reste l'infatigable voix des PRAF afin de maintenir vivants les souvenirs du courage et des sacrifices des patriotes réfractaires à l'annexion de fait. ■

A Moosch (68) :

Inauguration de la Place des Incorporés de Force : 13 juillet 2007

Discours du Maire : José SCHRUOFFENEGER

Mesdames et Messieurs,
chers amis,

Les générations nées dans l'immédiate après Guerre sont arrivées à l'âge de raison à un moment où l'état d'esprit des hommes et des femmes d'Alsace se résumait dans le titre de la très célèbre pièce de théâtre de Germain Muller : « Enfin, redde m'r nemm devun » - N'en parlons plus… de la guerre et de l'occupation nazie.

Et pourtant, on en parlait, dans la sphère privée, à l'occasion de réunions de famille, après le schnaps, mais à mots couverts que les jeunes ne comprenaient pas.

Mais dans la sphère publique, dit Philippe Breton, c'était le grand silence, un silence qui a duré… parce qu'il était probablement une nécessité, une condition de la poursuite de la vie ensemble. Pour éviter le déchirement d'un tissu social fragile, il fallait taire, y compris ce qui était le plus honorable…

Alors silence sur les ralliés par opportunisme et sur les nazis par conviction, moins nombreux qu'on ne le croit souvent. Silence sur ceux qui sont partis, au risque de tout perdre. Silence sur ceux qui ne sont pas revenus. Silence sur ceux qui sont restés et ont subi dans leur chair la violence de la propagande et de la torture des consciences. Silence sur ce que le bras a dû faire sans que la tête ne l'approuve. Silence sur les enrôlés de force dans les multiples organisations nazies, puis dans l'armée allemande et, drame ultime, dans les SS. Mais silence aussi sur les résistants, les FFI et sur les actes d'héroïsme, plus nombreux qu'il n'y paraît. Silence enfin sur les milliers d'expulsés qui depuis se sont constitués en Fédération des Patriotes réfractaires à l'annexion de fait de l'Alsace…

José Schruoffeneger
Professeur d'histoire, géographie
et éducation civique honoraire.
Maire de Moosch.

Ce silence nécessaire à la préservation du lien social a largement façonné ce que nous sommes… nous Alsaciens.

Depuis quelques temps, s'est déclenchée en Alsace une intense activité « mémoriale » marquée par une floraison d'ouvrages de témoignages ou d'analyse… et l'édification de l'important « Mémorial d'Alsace-Moselle » à Schirmeck qu'anime avec fougue mon ami et ancien inspecteur Marcel Spisser qui, pris par la préparation d'un manuel d'histoire franco-allemand à Berlin, n'est pas à nos côtés ce soir. Dans ce manuel apparaîtra enfin l'histoire de l'Alsace sans le silence. Ce travail d'historien se fait dans un climat apaisé. C'est dans cet état d'esprit, mes amis, que nous sommes là ce soir, ensemble.

Permettez-moi de rappeler – ou d'apprendre aux plus jeunes d'entre-nous – qu'à la différence du reste de la France, et contrairement à la Convention d'Armistice signée le 25 juin 1940, l'Alsace est annexée de fait au IIIème Reich car pour les nazis, les Alsaciens sont des Allemands par le sang.

Ce qui n'a pas empêché l'occupant de se livrer dès les premières semaines à un pillage économique en règle et d'expulser les patriotes connus et les quelques milliers de juifs restés en Alsace… Une Alsace qui est dès lors germanisée et nazifiée.

La germanisation se traduit notamment par la suppression de toute trace française dans l'espace public et privé. Interdiction est ordonnée de parler français et d'écouter les radios étrangères. La presse est entièrement sous contrôle. Les noms de famille, de rues, des magasins sont traduits en allemand. Les livres écrits en français sont détruits. Le port du béret, signe de « francité », est strictement interdit.

L'administration et les services de sécurité sont dirigés par des agents exclusivement allemands. Les Maires sont désignés, les fonctionnaires doivent prêter serment au Führer. Des organismes officiellement chargés de l'assistance à la population tels que l'Opferring et le Hilfsdienst sont en réalité les antichambres du système nazi.

Pour surveiller au plus près les faits et gestes de la population, des Blockleiter et des Zellenleiter sont désignés dans chaque immeuble, chaque quartier, à la ville comme à la campagne.

Plus de la moitié des alsaciens est forcée de participer à des organisations nazies à tous les âges et dans tous les secteurs de la vie économique et sociale. Les garçons de moins de 18 ans doivent fréquenter systématiquement les Hitlerjugend et les filles le Bund Deutscher Mädel. Les jeunes ont l'obligation d'effectuer une période d'instruction dans le Reichsarbeitsdienst et les salariés doivent adhérer à l'Arbeitsfront. Et toute la population est invitée à participer à de grandes manifestations publiques et à des réunions de propagande.

Dans ces conditions, et je crois qu'il était important de le rappeler même succinctement, il est difficile d'échapper à la pression permanente et le quadrillage physique et psychologique des Alsaciens par ce système totalitaire, rend quasi impossible toute forme de résistance efficace, rend complexe et difficile une pensée autonome.

1942 est l'année de l'accomplissement d'un crime de guerre odieux : l'incorporation de force de citoyens français auxquels on avait retiré préalablement leur nationalité. Le Gauleiter Wagner, par voie d'ordonnance, introduit le 25 août 1942 le service militaire obligatoire. Le gouvernement de Vichy ne proteste que mollement et discrètement. La population alsacienne se sent abandonnée.

Dès le 27 août, sont incorporés des jeunes gens nés en 1920, 21, 22, 23, 24…Le 3 septembre se réunissent les premiers Conseils de révisions. Il y a eu des manifestations, des protestations, des absents. Ceux qui se révoltent sont envoyés au camp de

Schirmeck. Les insoumis partent directement sur le front russe sans pouvoir revoir leur famille. Le 10 septembre, les familles des premiers réfractaires sont transportées en Allemagne.

Une zone interdite de 3 km est créée le long des Vosges jusqu'à la Suisse où la Feldgendarmerie tire à vue sur toute personne de plus de quinze ans. La nasse s'est refermée…

Chacun se débrouille comme il peut. Certains incorporés s'inventent des maladies incurables, d'autres se cachent, quelques uns se mutilent, ou s'ébouillantent pour échapper au service armé.

Mais la menace qu'on fait peser sur leurs proches contraint ces hommes à la résignation et la plupart partent la mort dans l'âme…en jurant de revenir de cette guerre qui n'est pas la leur.

L'année la plus difficile est 1943. L'encerclement de la 6ème armée allemande à Stalingrad constitue le premier revers important pour les nazis.

Le 22 juillet, le Gauleiter décide d'incorporer les hommes nés entre 1914 et 1919…

Le 12 février à Ballersdorf dans le Sundgau dix huit jeunes tentent de gagner la Suisse. Trois d'entre-eux sont abattus par les gardes frontières, les quinze autres sont fusillés au Struthof le 17 février.

Le système répressif devient insoutenable. Désormais prévaut la responsabilité généralisée de la famille, la Sippenhaftung. Les parents, oncles, tantes, cousins et même les parents adoptifs sont tenus pour responsables de l'évasion ou de la désertion d'un des leurs. Le 13 septembre, sont incorporées les classes 26-27.

Le 13 janvier 44, la classe 28. Ces jeunes gens sont formés comme Luftwaffenhelfer et envoyés en Allemagne pour servir les batteries de DCA (c'était le cas de Raymond Lemble, notre prêtre).

En février et mars 1944, on fait appel à la classe 26 dont la moitié des recrues sont versées d'office dans la Waffen-SS à dix sept ans.

Voilà les faits, voilà l'Histoire… et de l'autre côté du miroir, il y a l'aventure de la conscience de chacun.

Photo : J.L. Stadler, CG67

L'incorporation de force au Mémorial de Schirmeck.

Certains posent parfois la question de la responsabilité personnelle des Incorporés de Force. A ceux-là, Alphonse Irjud, ancien FFI, ancien rédacteur en chef du « Nouvel Alsacien », répond que les Incorporés de Force n'ont pas à assumer une situation politique qui ne dépendait pas d'eux. Le choix individuel, partir ou rester, refuser d'obéir aux ordres dans une unité de la Wehrmacht est très limitée, voire impossible. « De plus » poursuit Jean-Laurent Vonau – auteur de « L'épuration en Alsace » - *« il est probable que si Vichy avait manifesté une forte protestation, il n'y aurait pas eu d'Incorporés de Force »*. Honteux du viol de conscience qu'a constituée l'incorporation de force et sachant que leur situation particulière faisait d'eux les oubliés de la victoire, puisqu'ils se sont battus du côté des vaincus, les Incorporés de Force se sont tus pendant de longues années jusqu'à ce que se craquelle le vernis d'une France digne faisant front commun face à l'occupant…On a admis Vichy, il y a eu les procès Touvier, Barbie, Papon, la reconnaissance de la responsabilité de l'Etat français dans la rafle du Vel d'hiv, les repentances.

Dès lors, les langues se sont déliées en Alsace. Il a été possible pour les Incorporés de Force et leurs familles de dire qu'ils attendaient une forme de reconnaissance. Si cela a été fait sur le plan matériel, cela n'est pas le cas sur le plan politique ni sur le plan humain.

La plaque que nous allons faire apparaître dans quelques instants, rappelle une page douloureuse de notre Histoire. Elle est pour notre municipalité une manière de dire à ceux qui sont revenus de l'enfer de Tambov ou d'ailleurs et aux familles dont certaines ont attendu de longues années, parfois en vain, le retour d'un père, d'un frère ou d'un fils, que nous nous inclinons devant leurs souffrances. ■

Minute de silence.

Les morceaux choisis de Jean-Jacques Meysembourg

Mais qui sont ces "Boches de l'EST" avec leur dialecte germanique, ces Alsaciens-Lorrains dans l'armée allemande en 1914-1918, et dans la WEHRMACHT et les WAFFEN SS en 1942-1945 ? Et qui a perpétré le massacre à ORADOUR sur GLANE ?
D'accord pour en discuter avec vous, mais lisez d'abord le texte qui suit!

Tout Alsacien-Mosellan évacué d'Alsace ou de Moselle à la déclaration de guerre en septembre 1939 et y revenant après la débâcle de juin 1940, ou ayant pu y rester, se voit confronté à trois faits dramatiques:

1) L'ANNEXION DU TERRITOIRE: L'Alsace-Moselle est annexée de fait par l'Allemagne nationale-socialiste et abandonnée à ce sort par la France, dont elle et désormais séparée par la nouvelle frontière du IIIe Reich, soumise très rapidement à l'intégralité de la législation allemande et au totalitarisme nazi et subit des mesures impitoyables de germanisation à outrance et de nazification. Rappelons qu'en 1871, la France ayant perdu la guerre qu'elle avait déclarée cédait l'ALSACE-LORRAINE à l'Allemagne "pour toujours", selon les termes du traité de Francfort, et ses habitants devenaient des ALLEMANDS, ce qu'ils sont restés jusqu'après 1918!

2) La VIOLATION des DROITS CIVIQUES: les Alsaciens Mosellans, citoyens français de droit, sont traités en allemands, et abandonnés par la FRANCE ; il leur devient alors absolument impossible de se réclamer de leur pays ou de ses lois, sauf arrestation et internement par la GESTAPO.

3) L'INCORPORATION de FORCE et la PRISE D'OTAGES: à partir de 1942, un nombre croissant de classes d'âge d'hommes et de femmes (1928 - 1908) sont incorporées de force dans le Reichsarbeitsdienst, la Wehrmacht ou les Waffen SS, et en cas de refus ou de désertion, leurs familles sont prises en otage, arrêtées par la Gestapo, transplantées en camps spéciaux ou déportées en camp de concentration et dans ce dernier cas parfois exterminées.

Les faits et comportements mettant en cause des Alsaciens-Mosellans durant cette période ne peuvent donc être jugés et appréciés en ignorant qu'ils ont été abandonnés par leur mère-patrie une deuxième fois en 70 ans et livrés sans défense à l'ennemi.

130 000 Alsaciens-Mosellans incorporés de force ont été le plus souvent envoyés sur le front soviétique, 40000 de ces Malgré-Nous ne sont pas revenus. Nos jeunes filles ont été incorporées de force dans le REICHSARBEITSDIENST (service obligatoire du travail organisé militairement)

On dénombre en outre en Alsace-Moselle près de 20 000 victimes civiles et militaires (dont 4800 militaires par les combats de 1940, 8200 civils tués lors des bombardements de nos villes ou les combats de la libération, 300 FFI morts pour la France, 1800 victimes de la déportation ou de l'internement et 6500 juifs d'Alsace-Moselle livrés par Vichy et victimes de la Shoah).

Les pertes humaines d'Alsace-Moselle durant la guerre de 1939-1945 sont ainsi près de trois fois plus importantes que la moyenne des pertes des autres départements français.

L'attitude de l'ALSACE-MOSELLE en 1939-1945, celle du combat, de la résistance et du sacrifice aura donc été claire. Mais quelle a été l'attitude de la mère patrie?

Après 1940, la FRANCE de VICHY consent par l'armistice à livrer à l'Allemagne tous les antinazis, allemands et autrichiens et autres, engagés à nos côtés dans la LEGION ETRANGÈRE pour défendre la FRANCE, et livre 77 000 Juifs dont les Juifs Alsaciens-Mosellans à AUSCHWITZ, le dernier convoi datant de janvier 1945.

Et durant la guerre s'engage une collaboration militaire significative entre la FRANCE de VICHY et le IIIème REICH (par exemple mise à disposition de l'AFRIKA-KORPS et de la LUFTWAFFE de la Base maritime de BIZERTE et des aérodromes militaires français du LEVANT, ou envoi en RUSSIE de la LVF, LEGION des VOLONTAIRES FRANCAIS). Après la guerre, l'administration française finira consciencieusement de payer à la SNCF les frais de transport des Juifs par wagons à bestiaux à AUSCHWITZ pour le compte du IIIième REICH.

Au procès du Maréchal PETAIN, condamné à mort, ni l'abandon de l'ALSACE-MOSELLE, partie de la REPUBLIQUE FRANCAISE une et indivisible, ni celui de ses habitants ne seront même pas cités dans l'acte d'accusation!

Et finalement la FRANCE promulguait le 17 août 1947 une loi amnistiant les Alsaciens-Mosellans qui se sont soustraits à l'ordre d'incorporation de leur classe dans la WEHRMACHT, "ont déserté.... ou ont été condamnés par les tribunaux militaires allemands pour désertion, trahison ou sabotage !" **Ainsi, après la guerre, la France n'aura pas condamné la loi nazie, mais se contentera d'amnistier les ALSACIENS-MOSELLANS ayant refusé d'obéir aux lois du REICH d'HITLER, continuant ainsi à les traiter en ALLEMANDS.**

Rappelons pour conclure que ROUGET de LISLE a créé à STRASBOURG le CHANT de l'ARMEE du RHIN devenu la MARSEILLAISE (qui devrait s'appeler la STRASBOURGEOISE), dans le salon du Baron Philippe-Frédéric de DIETRICH, Maire de Strasbourg, guillotiné par la Révolution en 1793.

Jean-Jacques MEYSEMBOURG
Vice-Président de l'AMAM
Lorrain incorporé de force dans l'armée allemande,
Déserteur, amnistié par la loi française du 17/08/1947
du "crime de désertion de la WEHRMACHT" (sic!)
Fils d'Adolphe et Léonie MEYSEMBOURG
Arrêtés en représailles par la GESTAPO (SIPPENHAFTUNG),
Torturés au Fort de Queuleu,
Léonie MEYSEMBOURG incarcérée durant 18 mois
au Camp de Concentration de RAVENSBRÜCK,
Adolphe MEYSEMBOURG exterminé au
Camp de Concentration de FLOSSENBURG

Décoré de l'ORDRE DU MERITE de la REPUBLIQUE FEDERALE
D'ALLEMAGNE (BUNDESVERDIENSTKREUZ)
pour la création de la première Ecole d'Ingénieurs Franco-
Allemande INSTITUT SUPERIEUR FRANCO-ALLEMAND DE
TECHNIQUES, d'ECONOMIE ET DE SCIENCES

L'auteur fait allusion au texte dit de la **Sippenhaft** qui est applicable à la famille, mais aussi à la « communauté de domicile et de table » (Haus und Tischgemeinshaft) et au clan tout entier (Herdergemeinschaft) en cas de désertion ou de refus de se soumettre à l'incorporation de force. Bien qu'établie, le 1er octobre 1943, cette décision a une valeur rétroactive, et concerne donc aussi le décret d'incorporation du 25 août 1942.

D'après cette décision :
est passible de déportation hors du territoire d'Alsace-Moselle et de confiscation de ses biens toute personne ayant une appartenance avec un déserteur ou un insoumis ; est passible du tribunal d'exception (Sondergericht) toute personne qui a eu connaissance d'un acte de désertion ou d'insoumission sans en avoir informé les autorités compétentes. Ainsi la délation devient obligatoire dans le cercle familial mais aussi chez les amis ou simples voisins...

Directeur de la publication : Marcel Spisser

Coordination : Sylvie English, JP Gully

Rédaction : Hubert France, Théodore Hænel, Jean-Jacques Meysembourg, Pierre Péru, José Schruoffeneger, Marcel Spisser et trois élèves du lycée Deck de Guebwiller (Samuel Bossert, Pauline Feuerstein, Ziane Zeyneb) avec leur professeur Jean-Luc Chateaudon

Réalisation : CANDIDE

Impression : Sicop

Photos : D.R.

Dépôt légal : octobre 2008

© Tous droits de reproduction réservés.

AMAM
Président Marcel SPISSER
Secrétaire Nicole FAYENS / **Trésorier** Claude LORENTZ
Tél. 03 88 47 45 50 / Fax 03 88 47 45 51
amam67@laposte.net
(permanence les jeudis après-midi)

L'AMAM est soutenue par :

Appel à adhésion

L'Association des Amis du Mémorial d'Alsace Moselle (AMAM) a besoin du plus grand nombre, élus, anciens combattants ou témoins, artistes, universitaires, enseignants, acteurs économiques, simples citoyens, pour donner au Mémorial son assise populaire, pour le promouvoir et en faire un lieu de Mémoire régionale, d'histoire générale, de sens et de pédagogie. Plus de 500 adhérents nous ont déjà rejoints !
Adhérez à l'AMAM en renvoyant le bulletin ci-dessous à :
AMAM Mémorial d'Alsace Moselle - lieu-dit Chauffour - 67130 Schirmeck

NOM..... PRÉNOM .....
ASSOCIATION ou COMMUNE .....
ADRESSE.....
CP..... VILLE.....
TÉL. ..... EMAIL.....
Adhère à l'AMAM et vous envoie la cotisation de ..... €
à le signature

Cotisations : 20€ pour les personnes physiques
30€ pour les associations de moins de 200 membres et les communes de moins de 600 habitants
60€ pour les associations de plus de 200 membres et les communes de 601 à 1000 habitants
100€ pour les communes de 1001 à 5000 habitants
200€ pour les communes de 5001 à 10000 habitants
300€ pour les communes de plus de 10000 habitants